

## Communiqué :

le 02/06/26

### « Procès de Mohammad Javad Saeli

La LICRA Loiret attendait une réponse exemplaire face aux dérives extrémistes.

L'audience qui s'est tenue hier devant le tribunal correctionnel d'Orléans concernant Mohammad Javad Saeli dépasse largement le cadre d'un simple dossier judiciaire. C'est la capacité de notre République à faire respecter ses principes fondamentaux qui est aujourd'hui en jeu et la justice a bien fait son œuvre.

En détournant une soutenance de doctorat de sa vocation scientifique pour en faire une tribune politique et idéologique, en affichant publiquement son soutien à Ali Khamenei, guide suprême de la République islamique d'Iran, et en diffusant des messages ayant conduit à des poursuites pour apologie du terrorisme, le prévenu a franchi des lignes rouges qui n'ont été ni minimisées ni relativisées par les magistrats du T.G.I. d'Orléans.

L'Université est un lieu de savoir, de recherche, de confrontation des idées et d'émancipation intellectuelle. Elle n'est pas une scène de propagande. Elle n'est pas davantage un espace où peuvent être banalisés les discours de haine, la glorification de régimes liberticides ou la légitimation de la violence politique.

La LICRA Loiret salue le courage de l'Université d'Orléans qui a immédiatement réagi en signalant les faits à la justice. Face aux tentatives d'infiltration idéologique et aux discours extrémistes qui cherchent à se parer des habits de la liberté académique, l'inaction aurait été une faute.

Nous refusons que l'on confonde liberté d'expression et promotion d'idéologies politico-religieuses qui piétinent les droits humains, persécutent les opposants, oppriment les femmes, répriment les minorités et nourrissent la haine. La démocratie n'est pas condamnée à l'impuissance face à ceux qui utilisent ses libertés pour mieux la combattre.

Depuis plusieurs mois, certains cherchent à présenter cette affaire comme un simple incident universitaire. C'est une erreur. et la justice n'est pas tombée dans le piège. Derrière ce dossier se pose une question essentielle : jusqu'où sommes-nous prêts à tolérer la banalisation des discours de radicalisation politique ou religieuse dans nos institutions ?

Pour la LICRA Loiret, la réponse est claire : tolérance zéro.

Tolérance zéro pour l'apologie du terrorisme ;

Tolérance zéro pour des divulgation d'informations concernant des personnes du service public et les exposant à un risque d'atteinte à leurs personnes.

Tolérance zéro pour les discours qui glorifient des régimes autoritaires , notamment théocratiques ou des organisations violentes ;

Tolérance zéro pour ceux qui cherchent à instrumentaliser l'Université afin d'y diffuser des messages contraires aux valeurs de la République.

Le prévenu a été condamné à 18 mois de prison ferme avec une interdiction de 5 ans du territoire Français et 6 mois de bannissement des réseaux sociaux. La Licra Loiret qui s'est portée partie civile dans cette affaire, portée par notre avocate Grégory Meyer qui a plaidé avec conviction, argumentation et détermination recevra 1000 euros d'indemnités.

Le jugement qui a été rendu dans cette affaire est à observer avec attention. Au-delà du cas individuel de Mohammad Javad Saëli, il constitue un signal adressé à tous ceux qui seraient tentés de faire de nos établissements d'enseignement supérieur les relais d'idéologies incompatibles avec les principes démocratiques.

La LICRA Loiret restera mobilisée. Elle continuera à défendre sans relâche la laïcité, les valeurs républicaines, la liberté académique et le combat contre toutes les formes d'extrémisme.

**Parce que la République ne doit jamais hésiter et reculer lorsqu'il s'agit de défendre ses principes. »**